

posée aux excès et aux violences. En face d'elle, était le parti de la contre-révolution qui se grossissait toujours, mais avec moins de fracas et de démonstrations, des recrues secrètes qu'il appelait de toutes parts.

L'agitation plus facilement contenue dans la ville, éclata dans les campagnes. Il fut rapporté au département que les citoyens désignés pour composer les compagnies de grenadiers et de chasseurs, mises en activité, répondaient avec enthousiasme à l'appel de la patrie, mais qu'ils parlaient hautement « de couper la tête à tous les aristocrates, avant de partir, afin de ne pas laisser leurs familles à la discrétion et abandonnées à la rage de ces malveillants. » Le département alarmé envoya sur le champ des commissaires auprès de Montesquiou. Bientôt, en effet, on apprit que des violences avaient été commises en plusieurs lieux contre les propriétés et contre les personnes. On annonçait que le rassemblement des compagnies de grenadiers et de chasseurs allait être le signal d'un mouvement général dont les suites pouvaient être très dangereuses. Le rassemblement fut ajourné. Montesquiou limita sa requisition, fixa à 2400 hommes le nombre de grenadiers et de chasseurs dont il demandait le concours au département de Rhône et Loire, et permit de composer ces compagnies par des enrôlements volontaires. Le département de Rhône et Loire avait jusques alors fourni à la patrie 8,500 hommes en activité de service dans l'armée.

En annonçant ces dispositions à la population rurale, le département ajoutait : « Le corps législatif vient de porter une loi de sûreté générale, qui remet aux corps administratifs et municipaux le soin de s'assurer de toutes les personnes qui attentent à l'ordre public... C'est à eux qu'il faut les dénoncer, et vous devez compter sur leur zèle... Mais frémissiez à la pensée de tremper vos mains dans le sang de vos frères, fussent-ils mille fois coupables... Loin de vous déshonorer par des forfaits,